



NOUVELLE SÉRIE Vol. 3, N° 4
Publié avec l'aide financière de l'UNESCO

Avril 1972

Le point de vue de l'UICN

Les impacts exponentiels

Parmi les phénomènes les plus caractéristiques de notre époque figurent en bonne place les impacts exponentiels de l'emploi et du mésusage que l'homme fait des ressources naturelles. Beaucoup de gens estiment qu'il est extrêmement difficile de comprendre et d'évaluer ces impacts et par conséquent d'élaborer des politiques qui permettent d'y faire face.

L'exemple classique du phénomène de croissance exponentielle est celui du nénuphar poussant dans un étang dont la surface recouverte de feuilles double chaque jour. En supposant que l'étang est entièrement couvert au bout de 20 jours, il ne le sera qu'à demi le 19^e jour et au quart le 18^e jour. Dans de nombreux cas d'exploitation des ressources naturelles, nous ne percevons pas que nous en sommes déjà au 19^e jour et que la fin arrive à grande vitesse.

Ces phénomènes étant à la racine du dilemme dans lequel se trouve l'homme, il est essentiel que chacun en prenne conscience et en sache les implications — ce qui suppose une éducation. Comme l'a dit H. G. Wells, «L'histoire est de plus en plus une course entre éducation et catastrophe.» L'UICN est pleinement consciente que si, à l'heure actuelle, les interventions du type «commando de secours» sont indispensables, à longue échéance, l'unique solution réside dans l'éducation non seulement des enfants et des étudiants, mais aussi des gouvernements et de tous ceux qui ont la charge des prises de décision. Dans ce but, l'UICN a entrepris de développer son travail d'éducation et a récemment organisé avec succès à Rüşchlikon (Suisse) une conférence qui était implicitement centrée sur le thème de l'impact exponentiel des activités humaines sur l'environnement.

Un des phénomènes exponentiels les mieux connus est celui de la croissance de la population mondiale qui, au rythme actuel, doublerait tous les trente-cinq ans environ. Toutefois dans certains pays, notamment ceux dont le revenu per capita est très bas, ce doublement a lieu tous les vingt ans. Les besoins correspondants en énergie, eau, papier, moyens de transport s'accroissent encore plus rapidement, ce qui n'est d'ailleurs pas uniquement propre aux pays en voie de développement.

Il serait intéressant d'avoir des chiffres sur les impacts exponentiels, notamment sur le rythme d'abattage des forêts en zone tropicale humide, sur la progression de la dégradation des eaux fraîches et des océans, sur la disparition des biotopes sauvages et le rythme d'extinction des espèces. On pourrait aussi spéculer sur l'extension exponentielle de valeurs dites «occidentales», liées au niveau de vie matériel et au régime foncier, à des populations jusqu'ici peu exposées à ces influences et chez lesquelles les coutumes tribales ou locales et les schémas de comportement se désintègrent rapidement. Il serait aussi du plus haut intérêt de pouvoir chiffrer l'aptitude

d'une grande majorité de l'humanité à comprendre ces phénomènes exponentiels. Cette compréhension, qui devrait suivre un rythme de progression exponentielle beaucoup plus rapide que tous les autres phénomènes de croissance, semble au contraire se développer avec infiniment plus de lenteur.

Pour plusieurs des phénomènes exponentiels évoqués, le temps de doublement n'est pas constant: en fait il se réduit. Dans un monde où les ressources sont limitées, il est évident que de tels phénomènes de croissance ne peuvent qu'aboutir à une situation impossible qui se dénouerait dans un effondrement général, une vaste «écocatastrophe». L'agent — dans le cas présent l'homme (par son impact sur les ressources et les écosystèmes) — verra ses effectifs tellement amoindris que son impact en sera radicalement réduit pour longtemps. Ses populations pourront évidemment reprendre leur croissance exponentielle, engendrant ainsi des phénomènes cycliques. Ces tendances ont été mises en évidence par Jay Forrester et ses ordinateurs.¹ Elles sont également à l'origine du message lancé à travers le monde par le Club de Rome, par l'article «Blueprint for Survival» publié en Grande-Bretagne par «The Ecologist» et par de nombreuses organisations des Etats-Unis, d'Europe et d'autres pays du monde.

Mais jusqu'à quel point ces préoccupations sont-elles partagées par la grande majorité de l'humanité; par les populations qui sont journalièrement en contact avec les plantes et les animaux sauvages, les forêts tropicales, les marais, rivages marins, océans, régions sub-désertiques, zones circum-polaires fragiles, etc.; par le petit nombre de gens qui détiennent la majorité de la richesse et prennent la plupart des décisions? Comment ces préoccupations affectent-elles les politiques d'utilisation des terres et d'aménagement du territoire? Malheureusement très peu; et comment pourrait-il en être autrement?

Une bonne part des connaissances humaines — et donc de la base des prises de décision — est tirée de l'étude du passé et de sa projection dans l'avenir. Cela s'est souvent transmis de génération en génération par la voie de traditions qui, à l'origine, avaient certainement leurs raisons d'être, mais qui sont devenues ou deviennent rapidement périmées. (Cela est également vrai pour les bases actuelles de la «croissance matérielle» qui prévalent généralement aussi bien dans le système capitaliste que socialiste.) La puissance d'inertie ou du «faire comme on a toujours fait» est incommensurable.

La nature de l'homme est-elle en mesure de changer de façon si radicale et en un si bref laps de temps qu'elle puisse soutenir l'allure de ces transformations exponentielles? Comment de nombreux agriculteurs européens, les riches Américains, les 120 millions d'Indonésiens, les populations d'Amérique latine actuellement rurales et en rapide expansion, et surtout les Chinois et les Indiens peuvent-ils réagir avec assez de rapidité pour modifier la situation — alors qu'ils sont nourris d'aspirations matérielles croissantes et font partie de systèmes qui prônent tous des impacts exponentiels sur l'environnement? Du principe tout puissant de souveraineté nationale, nous avançons-nous, ne serait-ce que lentement, vers une conception planétaire? Cette conception sera-t-elle à la base de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement organisée à Stockholm en juin 1972? Nous devons l'espérer.

La politique de l'UICN, et en fait la justification même de son existence, sont étroitement liées à tous ces problèmes. L'essentiel de son objectif est parfaitement exprimé dans son souci de maintenir (et chaque fois que possible, d'enrichir) la diversité des formes de vie et, avant tout, de préserver des possibilités d'option. Si l'homme parvenait ne fût-ce qu'à supprimer cette «barrière de l'incompréhension» et à garder des possibilités d'option pour l'avenir, il serait possible d'instaurer des politiques d'aménagement planétaire plus avisées. Un tel aménagement doit pouvoir assurer le maintien d'un équilibre dynamique et sain entre l'homme et son environnement. Toutes les réponses ne sont évidemment pas connues, mais nous pouvons déjà avancer considérablement vers cet objectif en proposant une aide consultative scientifique et des procédures législatives aussi parfaites que possible, afin de démontrer comment des régions naturelles avec leurs plantes et leurs animaux sauvages peuvent et doivent devenir les instruments d'une qualité de vie supérieure. L'ouvrage sur les principes

¹ Cf. analyse de «World Dynamics», Bulletin UICN 3 (2) 1972.

écologiques à l'usage du développement, que nous préparons avec la Conservation Foundation, est conçu dans ce sens. Nous pensons qu'il contribuera à éveiller et à développer le «sens» de l'environnement chez les responsables des prises de décision. Avec le Fonds mondial pour la nature (WWF), nous avons entrepris un programme de plus en plus large de projets de conservation dans le monde entier. Notre prochaine Assemblée générale et la Réunion technique, qui auront lieu à Banff (Canada) du 10 au 16 septembre 1972, ont pour thème «La conservation en tant qu'instrument du développement». Dans ce sens, le terme développement signifie non pas une exploitation accrue des ressources, mais plutôt une reconnaissance universelle de critères éthiques régissant l'emploi de ces ressources, dans toutes les sociétés et cultures, afin que tous les peuples puissent atteindre à une qualité de vie décente — une qualité de vie qui satisfasse aux besoins physiques essentiels ainsi qu'au maintien de la diversité et des possibilités d'options existantes.

Telle est la philosophie qui a animé notre action. La sauvegarde des espèces, une des grandes tâches traditionnelles de l'UICN, est de plus en plus abordée par le biais de la conservation des habitats et d'espèces animales et végétales qui, actuellement, ne sont pas encore menacées de disparition, mais ont récemment subi des ponctions considérables et ont été ajoutées à la liste de nos travaux d'étude et de surveillance. Nous ne pouvons différer notre action jusqu'à ce qu'une espèce se trouve menacée de disparition; il faut agir avant que la courbe exponentielle ne devienne trop raide.

L'éducation prend une place grandissante dans nos programmes. Son but n'est pas uniquement de montrer à quel point il est facile d'incorporer la connaissance de l'environnement dans tous les programmes d'éducation officiels et extrascolaires, mais va beaucoup plus loin. Une des résolutions (N° 5c) présentées à la réunion de Rüschiikon à laquelle participaient des délégués officiels de plus de 20 pays¹, allait jusqu'à suggérer que «les gouvernements donnent aux individus la possibilité d'opter pour un service civil dans le domaine de l'environnement à la place du service militaire».

Proposition insolite? Peut-être..., si l'on ne fait que poursuivre dans le présent la philosophie passée de l'Union, mais certainement très appropriée et même fondamentale si l'on prend en considération les impacts exponentiels actuels.

¹ Supplément spécial au Bulletin UICN 3 (2) 1972.

Affaires internes

Proposition d'amendement des Statuts de l'UICN

Le Conseil exécutif de l'UICN recommande que les Statuts soient amendés pour les motifs suivants:

- (1) Prévoir l'exclusion de membres, introduire une nouvelle classe de «Membres affiliés» et clarifier certaines autres questions d'adhésion à l'UICN.
- (2) Limiter le nombre de voix dont peuvent disposer les organisations nationales membres d'un même pays, à un maximum de dix pour cent des voix attribuées à la catégorie des membres non gouvernementaux.
- (3) Augmenter le nombre des membres du Conseil exécutif et assurer une représentation géographique plus étendue, rationaliser les dispositions relatives à l'échelonnement des mandats des membres du Conseil exécutif et permettre la prolongation du mandat d'un membre du Conseil exécutif qui serait réélu en qualité de Vice-Président.
- (4) Assurer la constitution du Comité exécutif.
- (5) Assurer l'élection des Vice-Présidents des Commissions par l'Assemblée générale.
- (6) Changer le titre du principal agent exécutif de l'Union de «Secrétaire Général» à celui de «Directeur Général».

La réalisation de ces objectifs exige d'amender substantiellement l'Article II — Membres, l'Article IV — Assemblée générale, et l'Article V — Conseil exécutif (il est proposé de rédiger une nouvelle version de ces Articles, afin de clarifier certains points et d'assurer l'homogénéité de l'ensemble du texte des Statuts), et d'amender les Articles VI, VII, IX, X, XI, XIV et XV.

Les amendements proposés ont été communiqués officiellement par lettre à tous les membres de l'Union, conformément aux dispositions de l'Article XIV — Amendements. Le texte du

projet de résolution proposant les amendements à apporter aux Statuts de l'UICN qui seront soumis à la 11^e Assemblée générale, à Banff, Canada, en septembre 1972, ainsi que les notes explicatives peuvent être obtenues au Secrétariat, à Morges.

Les membres de l'UICN doivent faire parvenir leurs commentaires et suggestions au Directeur général avant le 31 juillet.

Révision proposée du Règlement intérieur de l'Assemblée générale

Le Conseil exécutif de l'UICN recommande l'adoption d'une version révisée du Règlement intérieur de l'Assemblée générale. Cette recommandation repose d'une part sur le fait que le Règlement actuel doit être modifié à la lumière des amendements proposés pour les Statuts et d'autre part, que, ne couvrant pas de nombreux points importants, il s'est avéré insatisfaisant.

La version proposée du Règlement intérieur, ainsi que le texte du Règlement actuel et un projet de résolution proposant l'adoption d'un Règlement révisé à l'Assemblée générale ont été envoyés à tous les membres de l'Union. Ces divers documents peuvent être obtenus au Secrétariat.

Les commentaires et suggestions des membres à ce sujet doivent être envoyés au Directeur général avant le 31 juillet.

Résolutions de l'UICN

A chaque Assemblée générale, le Comité des Résolutions examine un grand nombre de résolutions formulant des recommandations à l'égard de questions de conservation. Le Comité a pour tâche de coordonner et d'éditer les résolutions et de sélectionner celles qui seront proposées à l'Assemblée générale.

On se souviendra que, lors de la 10^e Assemblée générale, une certaine insatisfaction avait été exprimée à l'égard de la procédure employée pour les résolutions et le Conseil exécutif devait en conséquence examiner cette importante question.

Le Conseil exécutif a décidé, à l'occasion de la 11^e Assemblée générale organisée à Banff, Canada, en septembre 1972, de prendre des mesures pour préparer d'avance, dans la mesure du possible, les résolutions qui seront soumises à l'Assemblée générale. Le Conseil exécutif estime qu'il convient de ne soumettre à l'Assemblée qu'un nombre restreint de résolutions importantes, afin de ne pas en diminuer l'impact. En conséquence, le Conseil exécutif a prié les organisations membres d'envoyer, dès que possible et *avant mai 1972 dernière limite*, des projets de résolutions ou des notes relatives à des résolutions. Le Secrétariat élaborera alors ces projets, afin de faciliter la tâche du Comité des Résolutions. Les documents remaniés seront envoyés aux organisations membres, pour qu'elles puissent en prendre connaissance et instruire leurs délégués avant l'Assemblée générale.

Le Conseil exécutif a indiqué qu'il ne souhaitait pas, par cette action, empêcher le Comité des Résolutions d'accepter d'autres résolutions importantes qui pourraient résulter des délibérations de l'Assemblée générale, des réunions techniques et des autres manifestations, qui se dérouleront à Banff.

Assemblée générale-Informations

A la suite d'entretiens récents avec le groupe canadien chargé de la planification de l'Assemblée, plusieurs changements ont été apportés au programme et aux plans de réservations d'hôtel à Banff.

Le Banff Springs Hotel avait été recommandé aux délégués participant à l'Assemblée pour de nombreuses raisons. Mais il apparaît maintenant nécessaire d'offrir aux participants des possibilités d'hébergement plus variées et moins coûteuses, bien que cela présente de multiples inconvénients, aussi bien pour les délégués que pour l'UICN.

Il a donc été décidé de retenir un moins grand nombre de chambres au Banff Springs, puisque de nombreux délégués semblent préférer être logés autre part. Les délégués qui ne désirent pas habiter au Banff Springs Hotel ont le choix entre cinq autres hôtels et un certain nombre de motels. Les réservations peuvent se faire par l'intermédiaire de:

P. Lawson Travel Ltd.
Room 230, 407-8th Ave., S.W.
Calgary, Alberta, Canada.

Les prix par personne et par jour sont de l'ordre de \$ 24 à 28 en classe de luxe, \$ 16 à 22 en première classe, \$ 10 à 15 en deuxième classe et \$ 7 à 11 en troisième classe.

Annulation du Tour 7

Les dates de la Deuxième conférence mondiale des parcs nationaux ayant été avancées au 18-27 septembre, il a été décidé d'annuler le Tour N° 7 prévu après l'Assemblée générale. Le temps disponible entre la clôture de l'Assemblée et l'inauguration de la Conférence est en effet insuffisant pour pouvoir effectuer le trajet en car. Les Western Airlines, Vol. 25, assureront un service aérien de Calgary à Yellowstone pour les délégués qui se rendront à la Conférence des parcs nationaux.

Activités du programme

Réunion de la Commission du service de sauvegarde en avril à Jersey

La Commission du service de sauvegarde (CSS) de l'UICN tiendra sa prochaine réunion les 29-30 avril à Jersey, Îles anglo-normandes. Cette réunion précédera immédiatement une conférence sur l'élevage en captivité considéré comme moyen de sauvegarde, organisée par la Fauna Preservation Society et le Jersey Wildlife Preservation Trust.

Un des points majeurs de l'ordre du jour de la réunion portera sur l'examen d'une déclaration sur le rôle de l'élevage en captivité dans la conservation des animaux à l'état sauvage — déclaration qui sera ensuite présentée à la conférence.

Si l'élevage en captivité a pour but ultime de préserver un «pool» de matériel génétique qui pourrait servir au repeuplement d'habitats originaux appropriés, les essais de restauration de populations tentés jusqu'ici sont très peu nombreux. La CSS pourrait être chargée de coordonner des programmes sérieux d'élevage en captivité, depuis le stade de capture jusqu'à la mise en liberté éventuelle dans un habitat biologiquement et politiquement stable, en passant par la phase élevage.

La conférence sur l'élevage d'espèces menacées sera centrée sur l'examen des impératifs essentiels et des conditions optimales du maintien d'espèces menacées en captivité, c'est-à-dire de la deuxième phase de l'opération décrite ci-dessus. La réunion apportera des lignes directrices essentielles sur la technique de l'élevage des espèces menacées en vue de leur remise en liberté dans la nature. M. Peter Scott, président de la CSS, présidera également la conférence qui se déroulera à l'Hôtel de France, St Hélier, Jersey, du 1^{er} au 3 mai.

Révision des fonctions et structure de la Commission pour l'aménagement de l'environnement

Le Conseil exécutif a décidé d'étendre les tâches de la Commission de l'aménagement du paysage et en conséquence de changer son nom en celui de Commission pour l'aménagement de l'environnement (cf. Bulletin 3 (1) p. 4). Les buts et la structure de la commission sont redéfinis ci-dessous.

Fonctions

Dans le cadre des objectifs fondamentaux et en collaboration avec d'autres commissions (notamment la Commission de l'écologie et la Commission des politiques, du droit et de l'administration de l'environnement), la Commission pour l'aménagement dirige la politique et les programmes de l'Union en matière de planification et d'aménagement du paysage.

La Commission s'intéresse essentiellement aux aspects concrets de l'impact de l'homme sur l'environnement — impacts sur les écosystèmes fragiles, impacts des «projets de développement», tourisme croissant, expansion de l'industrie.

Elle s'occupera de questions de développement urbano-rural, de la planification de l'utilisation des terres, de l'implantation de zones résidentielles et de l'application des principes écologiques au processus de développement et à des programmes d'action concrets.

La Commission sera chargée d'élaborer et d'évaluer des projets déterminés choisis selon un système de priorités et surveillera l'exécution de tout projet de ce genre figurant au programme de travail de l'Union.

Organisation

Il a été proposé de diviser la Commission en deux grands comités chaque fois que nécessaire.

- (1) Le Comité pour l'aménagement de l'environnement qui s'occuperait essentiellement du développement de techniques d'aménagement destinées à accroître la diversité et à prévenir ou réduire les perturbations causées par les activités humaines dans l'environnement, ainsi que toute autre question s'y rattachant.
- (2) Le Comité pour l'aménagement du paysage qui traiterait surtout les questions relatives aux plans d'aménagement de régions qui n'ont pas été mises en réserves ou en parcs; ceci inclurait notamment la planification de zones d'implantation humaines et autres questions s'y rattachant.

La commission a tenu sa première réunion de 1972 le 24 mars à Morges. A l'ordre du jour figuraient l'examen des fonctions et structures révisées, ainsi que l'étude et la discussion de huit projets supervisés par la commission ou auxquels elle participe, de propositions pour trois nouveaux projets et de la préparation de la réunion de septembre à Banff.

Une institution suédoise donne \$ 50 000 pour le projet UICN/Conservation Foundation

L'Autorité suédoise pour le développement international a décidé de remettre à l'UICN et à la Conservation Foundation (E-U) la somme de \$ 50 000 pour leur projet sur les principes écologiques et le développement économique.

Ce généreux don couvrira les frais administratifs qu'exigent l'achèvement d'un ouvrage intitulé «Principes écologiques pour le développement économique» (cf. Bulletin UICN 2 (17) p. 141), la préparation d'une version abrégée de cet ouvrage à l'usage du grand public et la préparation de monographies plus détaillées sur certains sujets traités dans l'ouvrage.

Quatre réunions de travail sur l'éducation organisées de juin à septembre

Quatre réunions de travail sur l'éducation pour la conservation de l'environnement sont organisées par l'UICN ou sous son patronage de juin à septembre 1972.

- (1) Séminaire international sur l'éducation pour la conservation de l'environnement dans les programmes scolaires des pays d'Europe de l'Est. Organisé au Parc national frontalier de Pieniny (Pologne-Tchécoslovaquie), du 22 au 28 juin 1972. Langues de travail: allemand et russe.
- (2) Stage international pour les enseignants sur la méthodologie de l'éducation pour la conservation de l'environnement. Organisé au «Buitencentrum Wilhelminaord» (Pays-Bas), du 11 au 21 juillet 1972. Prix du stage, tous frais compris: 200 florins (env. £ 24.00). Ce stage, conduit en anglais, traitera des niveaux préscolaires à secondaires.
- (3) Stage international pour les enseignants sur la conservation de l'environnement et l'éducation. Organisé au Draper's Field Centre, Rhyd-Y-Creuw, Betws-y-Coed, Caernarvonshire, Pays de Galles, R.U., du 2 au 12 août 1972. Le stage est en anglais et s'occupera essentiellement de techniques, méthodes et démarches qui devraient pouvoir être appliquées à d'autres contextes aussi bien matériels que pédagogiques. Prix: £ 27.90, transport non compris.
- (4) Réunion internationale de travail sur les études en matière d'environnement dans l'enseignement supérieur et la formation des professeurs. Organisé à l'Althouse College of Education, London, Ontario (Canada), du 5 au 7 septembre 1972, préliminairement à l'Assemblée générale. Langues de travail: anglais et français.

Tous renseignements sur ces divers stages peuvent être obtenus auprès du responsable de la Commission de l'éducation, UICN, 1110 Morges, Suisse.

Nouvelles du WWF

Programme de conservation 1972-73

Fin février, le Fonds mondial pour la nature a fait connaître son programme de conservation pour 1972-1973. Celui-ci

fait état de 104 projets de conservation mondiale auxquels le WWF prévoit de consacrer un budget de \$ 5 686 000.

L'UICN a assuré les consultations scientifiques pour ces projets dont elle a d'ailleurs élaboré un certain nombre.

Les projets relatifs aux biotopes portent sur la conservation de la forêt des nuages au Guatemala et à Panama, de zones estuariennes en France et en Espagne, de forêts vierges au Népal, au Pérou et au Brésil, de zones humides en Tchécoslovaquie, du lac Nakuru au Kenya et d'îles aux Galapagos et aux Seychelles.

D'autres projets concernent entre autres la conservation d'espèces telles que le tigre, l'ours blanc, la vigogne, les tortues et les aigles.

Dans le cadre de l'action entreprise pour lutter contre la détermination des populations de félins sauvages par le commerce de la fourrure, le WWF finance actuellement des enquêtes scientifiques sur le léopard, le guépard, l'ocelot et le jaguar dans leur habitat naturel. Des efforts sont également faits pour améliorer la protection d'un refuge pour le tigre au Népal.

Le texte du programme peut être obtenu au siège du Fonds mondial pour la nature, 1110 Morges, Suisse.

Conférences et réunions

Les conférences de Mexico

Les spécialistes de la conservation de toutes les Amériques se sont retrouvés à Mexico City du 9 au 16 mars pour la 37^e Conférence nord-américaine sur la faune et les ressources naturelles organisée sous le patronage du Wildlife Management Institute de Washington, D.C. A côté de cette conférence se sont déroulées de nombreuses réunions patronnées par d'autres organisations, notamment la 36^e Réunion annuelle de la National Wildlife Federation. L'UICN y était représentée par son Directeur général, Gerardo Budowski, un de ses vice-présidents, I. McT. Cowan, un membre du Conseil exécutif, Lee Talbot, son principal écologiste, R. F. Dasmann et plusieurs membres des commissions et comités de l'UICN.

Le thème de la conférence principale – Coopération internationale et besoins en ressources – devait être développé par des conférenciers du Mexique, du Canada, des E.-U. et du Venezuela, ainsi que par des communications traitant des problèmes de faune et de ressources naturelles de nombreuses autres régions du monde. Il est difficile de faire un choix parmi les rapports d'une conférence rassemblant tant d'éminentes personnalités. Toutefois, les auteurs suivants méritent plus spécialement de retenir l'attention des personnes qui souhaiteraient se procurer les travaux de la conférence:

Garret Hardin: Préserver la qualité du navire cosmique «Terre»
Howard et Eugene Odum: Les espaces naturels, éléments des systèmes nécessaires à la vie

Kenneth S. Norris et G. Carleton Ray: Gestion des milieux marins et de leurs habitants

Margaret Owings: En défense des systèmes naturels

John McEachern et E. L. Towle: Programme de recherche et de gestion pour les îles océaniques

Durward Allen: Nécessité d'une nouvelle politique de gestion de la faune en Amérique du Nord

Parmi les projets présentés à la Conférence qui sont soutenus par l'UICN/WWF figuraient l'analyse des travaux d'étude et de gestion des tortues marines aux Caraïbes effectuée par William Riney et Peter Pritchard et l'ouvrage d'Alvarez del Toro sur les crocodiles.

Le problème des ressources naturelles du Mexique a reçu une attention particulière. Si quelques progrès vers sa résolution peuvent être notés dans certains cas, le rythme de croissance de la population, le développement technologique et la dégradation des terres semblent s'allier pour défaire les efforts les plus persévérants de spécialistes aussi qualifiés qu'Enrique Beltran, directeur de l'Institut mexicain des ressources naturelles renouvelables et Bernardo Villa R., directeur général de la faune. On note cependant un éveil de l'intérêt du public pour l'environnement mexicain, ce qui, espère-t-on, stimulera les programmes de conservation de la faune, la création de réserves naturelles et l'utilisation rationnelle des terres et freinera l'augmentation désastreuse

de la pollution de l'air et des eaux. Malheureusement, les possibilités d'option s'amenuisent rapidement à mesure que les 52 millions d'habitants du Mexique progressent vers un seuil démographique catastrophique.

Notes de conservation

Essai de contrôle de la fréquentation dans trois parcs des E.-U.

Une expérience va être tentée cet été aux E.-U. pour limiter la fréquentation de certaines régions sauvages des parcs nationaux par le public. Cet essai portera sur certains secteurs du Parc national des Great Smokey, du Parc national des Rocky Mountains et des Parcs nationaux Sequoia-Kings Canyon.

Les parcs choisis subissent, dans leurs zones écartées, d'importantes pressions des visiteurs – fréquentation qui menace de détruire les ressources mêmes qui attirent le visiteur dans l'arrière-pays.

L'étude des programmes expérimentaux réalisés dans ces trois régions pourrait guider les travaux futurs de planification, en vue d'assurer une utilisation optimale du système des parcs nationaux sans en dégrader les milieux naturels.

Signature d'une convention pour la protection des oiseaux migrateurs

Le 4 mars, les gouvernements des Etats-Unis et du Japon ont signé à Tokyo une Convention destinée à assurer la protection des oiseaux vivant dans ces deux pays.

La convention marque l'étape finale de nombreuses années d'efforts internationaux de conservation. A la suite de nombreuses consultations entre les experts des deux pays, le Gouvernement japonais avait proposé en juin 1968 au Gouvernement des Etats-Unis d'organiser une série de réunions en vue d'étudier la possibilité d'un accord bilatéral qui protégerait les oiseaux migrateurs.

L'accord prévoit que chaque pays établira des programmes de protection des habitats ainsi que des oiseaux eux-mêmes.

Les études entreprises dans ce but ont révélé que près de 200 espèces d'oiseaux se retrouvent dans les deux pays et que 20 espèces ou plus se déplacent d'un pays à l'autre. De nombreuses espèces liées aux biotopes de l'Alaska sont observées au Japon, ce qui montre l'importance mondiale de la protection des terres et des eaux de l'Alaska. Parmi les espèces des deux pays qui sont actuellement menacées figurent l'albatros à queue courte, le faucon pèlerin et la bernache Canada des Aléoutiennes.

La convention, qui est sujette à vérification, entrera en vigueur à l'échange des instruments de ratification à Washington. L'accord est initialement prévu pour une durée de 15 ans, mais restera en vigueur indéfiniment à moins qu'une des deux parties ne déclare et mette fin avec un préavis d'une année.

Cette action est issue de la 12^e réunion du Conseil international pour la protection des oiseaux en 1960. Le Japon y avait proposé une résolution, appuyée à l'unanimité par les autres pays asiatiques, demandant que les pays de la zone pan-pacifique concluent des conventions pour la protection des oiseaux migrateurs.

Propos opportuns

«Les appels à la conservation de l'environnement, lancés par les pays hautement industrialisés, sont considérés avec une grande défiance par les pays non développés qui ne voient dans ces préoccupations qu'une menace à leur industrialisation et à leur «développement». Les pays développés ne peuvent adopter une attitude missionnaire vis-à-vis de la conservation de l'environnement dans les régions tropicales sous-développées. Cette conservation doit être désirée et réalisée par les peuples mêmes des régions tropicales. Il est en effet très urgent de former dans les pays tropicaux des cadres universitaires, ayant une orientation écologique, qui soient capables d'assurer la promotion d'une utilisation avisée de l'environnement. Un des aspects prévus par l'OTS, dans son programme pour les dix années à venir, est d'aider à former ces cadres.»

Extrait de «OTS News» (Organization for Tropical Studies, Inc.) N° 71-4, juillet 1971.